



## Où vont les déchets de l'UE?

Par [Pierre Duval](#)

Mondialisation.ca, 26 avril 2021

[Observateur continental](#)

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Environnement](#)

Une étude publiée par Eurostat informe que la Turquie est le principal pays dans lequel l'UE envoie ses déchets. Au-delà, on apprend que la zone UE les exporte dans d'autres pays et n'est, donc, pas capable de les recycler et, donc, d'avoir une attitude responsable, comme cela est réclamé par les autorités de l'UE auprès des citoyens européens.

Le sujet est étonnant car la zone UE a de forts courants politiques, notamment avec les écologistes, qui forcent les citoyens de l'UE à trier leurs déchets dans différentes poubelles et différents containers à déchets. Souvent, une forte amende est donnée à la personne qui ne respecte pas ce tri sélectif. Cet état de fait, présenté par Eurostat, montre la duplicité du discours politique écologique en Europe. L'écologie n'est pas là pour protéger la nature, mais sert de paravent à divers business lucratifs et même pollueurs.

Turquie est la principale destination des exportations de déchets de l'UE. Eurostat explique que «la Turquie est la première destination des déchets exportés de l'UE, avec un volume d'environ 13,7 millions de tonnes en 2020 – plus de trois fois plus qu'en 2004». On apprend que la deuxième destination, en importance, est l'Inde qui a reçu près de 2,9 millions de tonnes de déchets provenant de la UE en 2020, suivie du Royaume-Uni (1,8 million de tonnes), de la Suisse (1,6 million de tonnes), de la Norvège (1,5 million de tonnes), de l'Indonésie et du Pakistan (tous deux de 1,4 million de tonnes)». Mais, il est à signaler qu'une nouvelle évolution a lieu car «ces dernières années, le Pakistan s'est considérablement développé en tant que destination des déchets de l'UE, avec des volumes passant de 0,1 million de tonnes en 2004 à 1,4 million de tonnes en 2020». L'UE ne se limite, donc, pas à exporter ses poubelles en Turquie. Elle cherche à trouver d'autres pays pour développer ces exportations. Par contre, il y a un pays qui refuse de jouer à ce jeu et ne veut plus accepter les déchets européens: «En revanche, les exportations de déchets de l'UE vers la Chine ont chuté d'un sommet de 10,1 millions de tonnes. en 2009 à 0,6 million de tonnes en 2020».

Les déchets de métaux ferreux représentent la moitié de toutes les exportations de déchets de l'UE. L'office qui est en charge de fournir des statistiques et des données de haute qualité sur l'Europe, souligne qu' «en 2020, les exportations de déchets de métaux ferreux (fer et acier) de l'UE se sont élevées à 17,4 millions de tonnes, soit plus de la moitié (53%) de toutes les exportations de déchets». Cependant pour ces déchets, c'était la Turquie qui était la principale destination avec 11,8 millions de tonnes. «La Turquie a reçu plus des deux tiers (68%) des déchets de métaux ferreux exportés de l'UE. En outre, l'UE a importé 4,1 millions de tonnes de déchets de métaux ferreux, dont près d'un tiers (32%) en provenance du Royaume-Uni», [informe](#) Eurostat.

L'UE importe des déchets de papier. On peut se demander à quoi joue l'UE dans ce business

d'export et d'import de déchets. Par exemple, 2,2 millions de tonnes de déchets de papier ont, également, été importées dans l'UE, la plus grande quantité (0,9 million de tonnes, soit 41%) en provenance du Royaume-Uni, informe l'organisation qui tient le rôle d'autorité statistique de l'Union tout en précisant que «des quantités considérables de déchets de papier ont également été exportées de l'UE». En 2020, les 6,1 millions de tonnes exportées représentaient près d'un cinquième (19%) des exportations de déchets de l'UE dont 1,6 million de tonnes (26%) étaient destinées à l'Inde, 1,2 million de tonnes (20%) à l'Indonésie et 0,9 million de tonnes (15%) pour la Turquie.

Pierre Duval

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)  
Copyright © [Pierre Duval](#), [Observateur continental](#), 2021

---

Articles Par : [Pierre Duval](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)